

une valeur commerciale inférieure à celui qui se trouve dégagé de toute impureté dans le granulé, dans le sucre en morceaux ou dans le sucre en pain, enfin, dans le sucre cristallisé pur.

Une observation sur la saveur immédiate de la cassonnade ou du sucre granulé. La sensation sucrée produite par la cassonnade est bien plus intense, mais elle dure d'autant moins, et elle laisse un arrière goût étranger et qui n'est pas toujours agréable. Celle qui est produite par le sucre est plus lente mais aussi plus longue et elle reste tout à fait franche. Cela s'explique par le fait que, vu la quantité d'eau relativement grande, et du sucre liquide ou incristallisable, que contient la cassonnade, celle-ci a une tendance prononcée à se dissoudre rapidement, tendance qui est encore facilitée par l'excessive finesse du grain.

En moyenne, les mélasse du commerce contiennent 65 pour cent de sucre dont la moitié cristallisable et l'autre moitié incristallisable. Le gallon pesant 13.5 livres, cela fait 8 livres et trois quarts de sucre par gallon. Le reste, 35 pour cent est de l'eau et des impuretés. Un sirop doré analysé a donné :

Sucre cristallisable.....	37.2
Sucre incristallisable.....	33.8
Eau.....	24.7
Sels, etc.....	8.9
<i>golden drop</i>	100.0

CHAUSSURES ET HUILES

Les huiles animales s'incorporent naturellement au cuir et elles ne s'évaporent pas. Jusqu'à un certain point, cette incorporation ressemble assez à la formation chimique des composés métalliques, mais lorsqu'on décompose ceux-ci en leurs éléments, on retrouve ces éléments tels qu'ils étaient avant la combinaison; avec le cuir, l'incorporation est telle que la séparation ne peut se faire qu'en détruisant la forme et les propriétés individuelles des éléments: le cuir et le corps, l'huile est l'âme. L'humidité peut chasser l'huile vers la surface et en priver graduellement l'intérieur, mais il n'y a pas d'évaporation. Il s'en suit que sous l'influence de l'humidité le cuir conserve beaucoup plus longtemps sa souplesse que si l'huile était chassée par l'influence de la chaleur et de l'air. Les huiles animales ne pénètrent pas le cuir aussi rapidement que les huiles plus volatiles, mais c'est justement ce qui les rend plus précieuses, car elles s'attachent d'autant plus solidement aux fibres et s'en séparent d'autant plus difficilement.

Les huiles rances, celles qui ont subi un commencement de d'altération, ont perdu leurs meilleures propriétés; en les employant on provoque dans le cuir la formation de gaz qui chassent les éléments utiles qu'elles auraient pu y introduire; en même temps, les fibres sont attaquées par les huiles altérées.

Les huiles animales saines sont donc ce qu'il y a de mieux pour le corroyage. Après elles viennent les huiles végétales. Les huiles de lin et de coton renferment des substances gommeuses qui les rendent impropres au tra-

vail du cuir si elles n'en ont pas été débarrassées par l'épuration. L'huile de coton épurée est excellente pour le cuir mais elle coûte cher. Les huiles pures de castor et d'olive pure posséderaient toutes les qualités voulues pour conserver la souplesse au cuir si leur prix élevé n'était pas une objection suffisante pour les écarter; l'huile de castor est la meilleure et elle n'est même pas surpassée par les meilleures huiles animales quand il s'agit de l'entretien des chaussures ou autres objets de cuir en service.

L'huile de poisson est la plus employée dans la corroierie, et c'est à son usage que l'on peut attribuer la pauvre qualité de certains cuirs qu'on trouve sur le marché. Elle pénètre le cuir plus rapidement que les huiles animales et végétales, mais elle ne s'incorpore pas avec les fibres; elle remplit tout simplement les pores, et à cause de sa légèreté, elle est facilement chassée par l'humidité et la chaleur. Quand le cuir est neuf, elle lui donne autant sinon plus de souplesse que les deux autres, et c'est ce qui fait qu'on en tolère l'emploi. D'ailleurs on a trouvé le procédé de lui enlever son odeur particulière. Employée librement avec les graisses solides, elle rancit et communique au cuir une odeur qui persiste longtemps.

On a aussi introduit des huiles minérales débarrassées de leur odeur, ce sont les pires que l'on puisse employer. Comme la chaleur naturelle des pieds provoque rapidement leur évaporation, surtout si le cuir est humide, elles ne rancissent pas mais elles ont une action plus destructive sur le cuir que les huiles animales les plus rances. Les fabricants de chaussures devraient refuser tout cuir qui aurait été traité par les huiles minérales: avec un peu de soin, ils peuvent distinguer quelles huiles ont été employées, minérales, animales ou végétales; un bon grain, une belle apparence plaisent à l'œil, et quand le cuir a été bien travaillé, il peut paraître acceptable, mais la graisse est l'âme, la vie du cuir, et suivant la qualité de l'huile employée et son incorporation plus ou moins parfaite, le cuir sera plus ou moins de durée. —Boots and Shoes.

UNE LEÇON

On nous écrit:

Votre excellent PRIX COURANT fait des progrès et je vous souhaite bien un grand nombre d'abonnés qui vous paient bien.

Je dois vous remercier pour la manière courtoise avec laquelle vous avez annoncé ma faillite. Je ne puis pas en dire autant du *Moniteur du Commerce* qui a profité de l'occasion pour m'accabler d'injures tout à fait gratuites.

Un langage poli convient toujours mieux lorsqu'il s'agit d'un pauvre failli qui, après avoir lutté avec désespoir, se voit obligé de sacrifier tout ce qu'il a.

Votre bien dévoué
EDOUARD ST-CYR.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

DEMANDES DE SÉPARATIONS DE BIENS

Dame Dina Dubois, épouse de

M. Auguste Mélineau de Montréal.

Dame Céline Duval, épouse de M. F. X. Sarrazin marchand des Trois Rivières.

Dame Sophie Lefebvre, épouse de M. Ernest V. Brosseau de Montréal.

DIVIDENDES

Dans l'affaire de Michel Tessier, premier et dernier dividende payable à partir du 28 avril. A. F. Riddell, curateur.

Dans l'affaire de David Rea, de Montréal; deuxième et dernier dividende payable à partir du 28 avril. A. F. Riddell et T. Meredith, curateurs conjoints.

Dans l'affaire de L. A. Dansereau, de Montréal; premier et dernier dividende payable à partir du 28 avril. John McD. Harris, curateur.

CURATEURS

M. J. C. Girouard a été nommé curateur à la faillite de M. Edouard St Cyr, de Ste Clotilde de Horton.

M. Herbert Hartland d'Orms town a été nommé curateur à la faillite de Gilbert C. Campbell du même lieu.

M. H. A. Bédard a été nommé curateur à la faillite de M. Evariste Drouin, de Québec.

M. Chas. Desmarteau a été nommé curateur à la faillite de M. Tel. Denis.

M. Chas. Desmarteau a été nommé curateur à la faillite de M. J. B. Lalumière.

M. David Seath a été nommé curateur à la faillite de M. M. Lamontagne & Frigon.

M. Samuel C. Fatt a été nommé curateur à la faillite de M. C. H. David.

FAILLITES

Ceux de nos abonnés qui désireraient avoir des informations précises sur les causes de faillite, les principaux créanciers, la perspective de dividendes et le caractère d'un commerçant en faillite, pourront s'adresser à M^{me} Chaput Frères, agence commerciale, 10 Place d'Armes, Montréal.

St Téléphore.—M. Camille Lalonde, magasin général, a fait cession à la demande de James McCready & Co.

Passif environ \$6,900. Assemblée des créanciers le 22 avril.

Montréal.—John J. Head, a fait cession à la demande de T. R. S. Stone.

Passif environ \$3,300. Assemblée des créanciers le 25 avril.

M. Robert McNabb, mercerie, etc, faisant affaire sous le nom de Robert McNabb & Cie, a fait cession de ses biens à la demande de M. Isaac Holden, de Bridgeport, Mass. Il avait déjà fait cession l'automne dernier et avait composé avec ses créanciers.

Passif, environ \$60,000. Assemblée des créanciers le 22 avril.

M. Pierre Martineau, entrepreneur, a fait cession à la demande de M. Augustin Jodoin, de St. Bruno.

Passif, environ \$12,500. Assemblée des créanciers le 23 avril.

M. Chas. S. Aspina, manufacturier, a fait cession à la demande de M^{me} Frothingham & Workman.

Passif, environ \$50,000. Assemblée des créanciers le 25 avril.

John J. Head, boucher, a fait cession à la demande de T. R. S. Stone. Passif environ \$3,300. Assemblée des créanciers le 25 avril. St Ephrem d'Upton—Ubalde Se-

necal, épiciier, MM. Kent & Turcotte font l'inventaire.

St Jean P.Q.—Bernard Sauvage, nouveautés, sont en difficultés.

Ste Etienne de Bolton.—E. E. Bouchard, magasin général, a reçu une demande de cession.

Edouard (Napierville).—Edmond Painchand, magasin général cherche à composer à 30c dans la piastre, comptant.

Sherbrooke.—A. P. Laurent, nouveautés, cherche à composer à 40c dans la piastre.

Yamaska.—Louis Léveillé, magasin général, a fait cession de ses biens.

VENTES DE STOCKS

New Rockland, P. Q.—Owen Owens, magasin général, vendu à l'encan, le 23 avril, au No. 95 rue St-Jacques, Montréal.

Cornwall.—Thomas J. Henry, marchand tailleur, vente sur soumissions reçues jusqu'au 22 avril à 10 h. p. m. par M. D. E. McEntyre, shérif et syndic, Cornwall.

Ripon, Q.—Jacques Neveu, magasin général, vendu par encan, le 22 avril à 2 h. p. m. au No. 95 rue St-Jacques, Montréal.

Montréal.—André Dubrûle, épiciier, vendu par encan, le 25 avril, sur le lieux.

St Henri.—Joseph E. Laflamme, couvreur en gravois, vente du roulant à l'encan, le 24 avril, au No. 346, rue Notre-Dame, St-Henri.

Succès toujours croissant de notre préparation pour faire tomber les poils blancs dans la figure des dames: vu son usage universel, seulement \$1.50 la bouteille y compris une boîte d'onguent.

On a toujours en mains la préparation pour teindre la barbe et rendre aux cheveux leur couleur naturelle. Aussi une des meilleures préparations pour nettoyer la bouche et les gencives et pour donner bonne haleine. Rousses et taches au visage enlevées pour toujours, ainsi que le mal de dents et les cors. Comme par le passé, quant aux poudres pour le visage, en erreurs de la nature, nous en avons le dépôt. Nous avons aussi la purgation des poumons qui est infailible. Lisez les certificats qui paraissent dans nos colonnes d'annonces.

MM. LACROIX, FILS.
Successeurs de M^{me} Desmarais, 1263 rue Mignonne.
Coin de la rue St-Elizabeth.

AVIS DE FAILLITE

Dans l'affaire de
ANDRÉ DUBRÛLE,
Epiciier, de Montréal, Failli.

Les soussignés vendront par Encan public, Vendredi, le 25 avril 1890, au No 143 rue Wellington, en bloc ou en détail, à 10 hrs a.m., l'actif du dit failli, savoir:

Stock d'épicerie, au montant d'après inventaire à.....	\$ 519 25
Roulant.....	110 00
Dettes de livres.....	2587 71
	\$3216 96

Les dettes de livres seront vendues séparément. Pour plus amples informations s'adresser à

C. DESMARTEAU,
MARCOTTE & Cie, Curateur.
Encanteurs.

PIERRE DIDIER ENTREPRENEUR MENUISIER

Arbitrages, Evaluations Agence d'Immeubles

BUREAU:
53 rue St-Jacques, Montréal.